



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 5 avril, à 20 h, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie de Châteauneuf-la-Forêt, sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente.

Date de convocation des membres du Conseil : 29 mars 2012

Nombre de membres en exercice : 34

Etaient présents : ANDRIEUX Fernand, BERNARD Alain CHATENET Henri, BELLIER J.C., CARRIAT Béatrice, CLIQUET Bernard, COUDRIER Claude, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle FORESTIER Joël, FOUR Franck, FRAISSEIX Robert, GERMANAUD Bernard, LAPAQUETTE Jean, LASSUS Jean-Claude LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, Gregory FOUCHER, MONTAUDON Marc, MONZAUGE Christian PATELOUP Jean-Claude PELINARD Colette, PEYROUT Jean-Jacques, PIEDFORT Mireille, PORTEFAIX Olivier, QUANTY Alain, SAUTOUR Jean-Claude, TESSEYRE Geneviève, VERGER Roland, Jeanine JARRAUD, ZRAK Marie-Hélène

Absents représentés : BONNICHON Béatrice par CHATENET Henri, LAFARGE Thierry par GERMANAUD Bernard, BARA Alexandre par BERNARD Alain, MONTAUDON André par Gregory FOUCHER, VIGUIE Michel par Jeanine JARRAUD

Absents non représentés : PRUGNAUD Eric,

Secrétaires de séance : FAURE Gisèle, Gregory FOUCHER

Absents excusés :

OBJET : Délibération n°2012-12 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DES RÉSULTATS-

Budget principal : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2011 est de 321 927,38 €. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2012 :

BUDGET PRINCIPAL 2011 AFFECTATION DES RÉSULTATS	
FONCTIONNEMENT exercice 2011 Budget principal	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011	
Résultat de l'exercice	158 012,42 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	163 914,96 €
Total résultat à affecter	321 927,38 €
INVESTISSEMENT exercice 2011	
Solde d'exécution d'investissement	
D001 : besoin de financement	
R001 : excédent de financement	86 513,94 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	275 891,41 €
SOLDE CUMULÉ	362 405,35 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-391 018,95 €
Besoin de financement	28 613,60 €
Excédent de financement	
AFFECTATION sur ex. 2012(321927,38 € à affecter)	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	130 000,00 €
Report au fonctionnement R002	191 927,38 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2011 seront affectés comme suit :

- Affectation en réserves - R1068 en investissement : 130 000,00 €
- Report au fonctionnement R002 : 191 927,38 €

OBJET : Délibération n°2012-13 : BUDGET LOGEMENTS -AFFECTATION DES RÉSULTATS-

Budget LOGEMENTS : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2011 est de 11 296,05 €. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2012 :

BUDGET LOGEMENTS 2011 AFFECTATION DES RÉSULTATS	
FONCTIONNEMENT exercice 2011 LOGEMENTS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
Résultat de l'exercice	11 296,05 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	0,00 €
Total résultat à affecter	11 296,05 €
INVESTISSEMENT exercice 2011	
Solde d'exécution d'investissement	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	15 539,45 €
D001 : besoin de financement	13 944,76 €
R001 : excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	221 075,00 €
Besoin de financement	235 019,76 €
Excédent de financement	
AFFECTATION sur exercice 2012	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	11 296,05 €
Report au fonctionnement R002	0,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2011 seront affectés comme suit :

- Affectation en réserves - R1068 en investissement : **11 296,05 €**

OBJET : Délibération n°2012-14 : BUDGET BOULANGERIE -AFFECTATION DES RÉSULTATS-

Budget BOULANGERIE : le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2011 est de 5 118,00 €. Madame la Présidente propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2012 :

BUDGET BOULANGERIE 2011 AFFECTATION DES RÉSULTATS	
FONCTIONNEMENT EXERCICE 2011	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	-4 889,26 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA N-1)	10 007,26 €
Total résultat à affecter	5 118,00 €
INVESTISSEMENT EXERCICE 2011	
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	2 725,05 €
Résultat de l'exercice	716,24
D001 : besoin de financement	
R001 : excédent de financement	3 441,29 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-€
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement de l'investissement	0,00 €
AFFECTATION sur exercice 2012	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	
Report au fonctionnement R002	5 118,00 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les résultats de l'exercice 2011 seront affectés comme suit :

- Report au fonctionnement R002 : **5 118,00 €**

OBJET : Délibération n°2012-15 : T.E.O.M.-

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de voter un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Les conditions communiquées sont les suivantes :

Zone de perception	Bases prévisionnelles	Produit attendu	TAUX
Zone unique	3 741 256	495 716	13,25%

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver pour l'exercice 2012 le taux de TEOM existant, soit 13,25 % pour un produit attendu de 495 716 €.

OBJET : Délibération n°2012-16 : TAUX D'IMPOSITION.-

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de voter les taux d'imposition suivants.

Les bases communiquées par l'administration fiscale s'établissent comme suit :

	Bases prévisionnelles 2012	TAUX de 2011	Produit attendu 2012
Cotisation Foncière Entreprises C.F.E.	691 100	25,01%	172 844
Taxe d'habitation	4 869 000	8,88 %	432 637
Taxe foncière bâti	3 729 000	0,323 %	12 045
Taxe foncière non bâti	357 500	4,19%	14 979

Il est proposé de reconduire les taux pratiqués en 2011.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'exercice 2012 les taux existants, soit :

- Cotisation Foncière Entreprises C.F.E : **25,01%**

- Taxe d'habitation : **8,88 %**

- Taxe foncière bâti : **0,323 %**

- Taxe foncière non bâti : **4,19%**

pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

OBJET : Délibération n°2012-17 : VOTE DES BUDGETS 2012-

Après la présentation par Madame la Présidente des propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget principal de la Communauté de Communes, les budgets annexes « Immeubles locatifs », Z.A.E., « Boulangerie » et Service public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) et après délibération, **le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2012 dont la synthèse est la suivante :**

B.PRINCIPAL	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	2 162 438,38		2 162 438,38	1 970 511,00	191 927,38	2 162 438,38
Investissement	1 406 871,94		1 406 871,94	1 320 358,00	86 513,94	1 406 871,94
B.A. LOGEMENTS	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	41 000,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00
Investissement	179 285,29	73 746,76	253 032,05	253 032,05		253 032,05
B.A. Z.A.E.	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	192 268,53		192 268,53	192 268,53		192 268,53
Investissement	128 600,00	51 648,53	180 248,53	180 248,53		180 248,53
B.A. BOULANGERIE	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	13 146,00		13 146,00	8 028,00	5 118,00	13 146,00
Investissement	8 771,29		8 771,29	5 330,00	3 441,29	8 771,29
B.A. S.P.A.N.C.	DEPENSES			RECETTES		
	Dép. de l'exercice	Report	Total section	R.de l'exercice	Report	Total section
Fonctionnement	17 649,00		17 649,00	16 750,00	899	17 649,00
Investissement						

OBJET : Délibération n°2012-18 : AVENANTS MARCHÉS 2 LOGEMENTS MASLÉON-

Mme la Présidente expose que l'opération de *RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS AU BOURG 87130 MASLÉON* nécessite un surplus de travaux par rapport aux marchés initiaux attribués en 2011, à savoir :

Lots	NOM	Total marché H.T €	Avenants H.T.	% du marché initial	Objet :
2 charp-fené.toit.	DUPRAT J. Philippe	10 235,67	1 185,00	11,57%	volets fenêtres toit
3-menuiserie	ALIBOIS	27 102,00	1 460,00	5,38%	volets intérieurs
4-plâtrerie-iso.	SARL GUYONNAUD	26 121,20	1 934,40	7,40%	isolation garages
7-élec.vmc.chauf.	EURL BARRIANT	16 383,00	529,00	3,23%	alim. garage
8-plomberie-S.	LEBERCHE CCP	14 990,15	1 553,00	10,36%	tubage cheminée
TOTAL			H.T. 6 661,40		

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 avril 2012 à 19h30 a émis un avis favorable aux avenants énoncés ci-dessus.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les avenants proposés ci-dessus et charge Mme la Présidente de signer les documents relatifs à leur mise en œuvre.

OBJET : Délibération n°2012-19 : ADHESION/PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN -

Madame la Présidente expose qu'il est possible à la Communauté de Communes d'adhérer au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin pour les quatre communes qui font partie de ce périmètre, à savoir : La Croisille/Briance, St Gilles-les-Forêts, Surdoux, Sussac.

Le montant de la cotisation au titre de l'exercice 2012 serait de : 786 € pour 1443 habitants, soit 0,5447 €/h.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin à compter de l'exercice 2012 dans les conditions indiquées ci-dessus.

OBJET : Délibération n°2012-20 : VENTE TERRAIN/Z.A.E.

Madame la Présidente expose que la parcelle cadastrée A 1615 située sur la Z.A.E. de La Croix Lattée à Neuvic-Entier, propriété de Briance-Combade, présente une superficie de 23 880 m² disponible à la vente.

Monsieur souhaiterait acquérir une superficie de 3 000 m² environ pour y installer un bâtiment destiné à son activité professionnelle.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de vendre à Monsieur la superficie indiquée ci-dessus au tarif en vigueur soit 4,99 € H.T./m² (cf délib. n°4/2007),

- décide de prendre en charge les frais de division cadastrale, charge Mme la Présidente de signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

OBJET : Délibération n°2012-21 : TENNIS COUVERT.

Madame la Présidente rappelle au Conseil le projet de création d'un tennis couvert à Châteauneuf-la-Forêt, projet inscrit au Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2011-2013.

Le montant de l'opération est estimé à 267 558 € H.T.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DÉPENSES	HT	TTC	RECETTES	TOTAL
frais acquisition terrain	1 000		FCTVA	49 542
étude de sol	3 850		CNDS sollicité 45%/HT	120 401
conception réalisation des travaux	247 000		Dép. sollicité 30%/HT	80 267
❖frais div (ap.of...)	7 708		Fédération Tennis	12 000
□				
❖ assurance D.O.	8 000		fonds propres et emprunt	57 789
TOTAL	267 558	319 999	TOTAL	319 999

Après délibération, le Conseil communautaire, à la majorité (26 pour, 3 contre, 4 abstentions) :

- approuve le projet et le plan de financement énoncés ci-dessus,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de 2012,
- sollicite le bénéfice de toutes les subventions prévues pour ce type d'opération.